



**Procès-verbal de la réunion
du 9 octobre 2009**

adopté le

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°215**

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation des délibérations concernant la révision du 9^{ème} programme et les taux de redevances

La séance est présidée par **M. SICHERMAN**.

M. MICHELET énumère les pouvoirs donnés et constate que le quorum est respecté :

- M. FLORENTIN à M. LEROND ;
- M. HEIDER à M. WEBER ;
- M. SOBANSKA à M. WEBER ;
- M. MOLL à M. BAUER ;
- M. OULES à M. SIVRY ;
- M. LIGER à M. LAVERGNE ;
- Mme OUVRARD à M. LAVERGNE ;

Par ailleurs :

- Mme CASTELNOT est représentée par Mme HAMAN ;
- M. PERREULT est représenté par M. LANOTTE ;
- M. HERMANT est représenté par M. SPINELLI.

I. Approbation des délibérations concernant la révision du 9^{ème} programme et les taux de redevances

Le Président rappelle que le Conseil d'administration a approuvé le 8 octobre deux projets de délibérations, sur lesquelles le Comité de bassin a rendu un avis conforme. Le Conseil d'administration est à présent invité à approuver définitivement ces délibérations.

En l'absence d'observations, Le Président soumet au vote des administrateurs la délibération concernant la révision du 9^{ème} programme et la délibération relative aux taux de redevances.

La délibération concernant la révision du 9^{ème} programme est approuvée à l'unanimité (délibération 2009/37).

La délibération concernant les taux de redevances est approuvée à l'unanimité, sept administrateurs s'abstenant (délibération 2009/38).

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,

Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,

Jacques SICHERMAN